

La Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur (www.bonheur.ch) est une fondation privée à but non lucratif, bras humanitaire de la SSR. Bailleur de fonds responsable, elle assure que les dons qu'elle collecte sont engagés dans des projets humanitaires et sociaux de qualité mis en œuvre par ses partenaires pour répondre aux besoins des populations affectées par des catastrophes et des crises humanitaires à l'étranger comme en Suisse. Elle favorise le partage et la promotion des compétences et du savoir en matière humanitaire.

Nous recherchons sur base de mandat pour 5 à 6 jours par année un-e

MEMBRE DE LA COMMISSION D'ACCREDITATION

La Commission d'Accréditation est l'instance de décision en matière d'accréditation d'organisations en qualité de partenaires de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur pour l'aide humanitaire et l'aide à l'enfance internationales. Composée d'une présidente et de deux membres, elle examine la conformité des demandes d'accréditation avec les critères d'accréditation définis par le Conseil de Fondation. La Commission d'Accréditation répond directement au président du Conseil de Fondation et sa présidente est membre d'office du Conseil de Fondation.

Profil souhaité

- Très bonnes connaissances du milieu et des organisations suisses humanitaires et/ou de la protection de l'enfance
- Expérience de plusieurs années dans une fonction dirigeante dans une organisation humanitaire au moins de taille moyenne
- Indépendance par rapport aux organisations partenaires de la CB pour l'aide internationale
- Disponible pour 5-6 séances d'une journée par année, en présentiel, et pour l'étude de dossiers
- Maîtrise de l'allemand ou du français, avec une bonne compréhension de l'autre langue, bonnes connaissances de l'anglais
- Esprit d'équipe
- Début du mandat au 1er semestre 2024.

Mandat

- Analyse et appréciation de demandes d'accréditation soumises à la Fondation. Participation aux séances de la Commission, prise de position sur les demandes.

Conditions du mandat

Temps de travail 5 à 6 jours de réunion par année et 2 à 3 jours supplémentaires pour l'étude des dossiers. Le mandat est de trois ans, renouvelable au maximum à deux reprises.

Rémunération Les jours de travail sont rémunérés selon les tarifs en vigueur à la Fondation de la Chaîne du Bonheur. Les frais effectifs sont remboursés.

Si votre profil correspond aux attentes et que vous êtes intéressé-e, nous vous invitons à adresser votre dossier complet accompagné d'une lettre de motivation de préférence par e-mail à Rahel Bucher jobs@bonheur.ch d'ici au 15 septembre 2023.